

## **Rappel du contexte**

Les **Négociations Annuelles Obligatoires** (NAO) 2022 ont démarré dans un contexte d'inflation galopante avec 5,6 % d'inflation en un an selon les chiffres publiés par l'Insee en Septembre 2022, soit plus de 8 % depuis 2021. Cette situation génère l'inquiétude légitime des salariés qui, sans revalorisation conséquente de leurs salaires, voient leurs revenus réels baisser. A cela s'ajoute un sentiment d'impuissance face à un turnover important auquel la Direction des sociétés Artal et Magellium semble indifférente.

Fort de ce constat et de l'absence de propositions de la part de la Direction, un collectif de salariés s'est réuni autour des membres CGT de notre CSE pour discuter et soumettre une proposition de revalorisation uniforme des salaires à hauteur de 200 euros nets/mois. Cette proposition ainsi que d'autres revendications secondaires visant à atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les salariés et à améliorer leur qualité de vie au travail (Forfait Mobilité Durable, congés d'ancienneté supplémentaires, indemnisation des frais de TT) **ont été soumises au vote des personnes présentes et adoptées à l'unanimité.**

Ces revendications ont été portées aux NAO en insistant sur le fait qu'il était essentiel pour les salariés que toute réponse de la Direction soit argumentée et mise en perspective de la situation économique réelle des sociétés Artal et Magellium et de la holding FGD ; la société communiquant volontiers sur la bonne santé du groupe, et depuis peu sur l'acquisition d'une nouvelle société.

A l'issue des NAO, l'ensemble de ces revendications a été refusé par la Direction, car jugées intenable économiquement (enveloppe estimée par la Direction à 1,4 M€), malgré l'absence de justification chiffrée au regard de l'état des comptes de la société, des flux financiers vers la Holding sur lesquels nous n'avons pratiquement aucun droit de regard, et de nos bénéfices de plus de 2M€.

En retour, la Direction propose unilatéralement les contre-mesures suivantes :

- l'octroi d'une prime de partage de la valeur d'un montant de 500 euros (enveloppe estimée par la Direction à 113 K€)
- la revalorisation des indemnités kilométriques à la hauteur du barème fiscal (non chiffrée)
- la possibilité de racheter 2 jours de RTT au titre de l'année 2022 (non chiffrée).

**Ces propositions ont été jugées par l'ensemble des organisations syndicales insuffisantes et très éloignées des attentes légitimes des employés. Elles ont été rejetées lors de la dernière réunion des NAO.**

## **Sujet de la pétition**

**Nous jugeons ces mesures insuffisantes au regard de la situation actuelle et regrettons la mise en échec du dialogue social lors de ces négociations puisque la Direction n'a émis aucune proposition sérieuse allant dans le sens des intérêts exprimés par les salariés.** Nous déplorons en particulier :

- l'opacité qui règne, malgré les demandes répétées des syndicats, sur la situation économique du groupe ; en témoigne l'absence d'éléments apportés pour justifier à la fois le refus des revendications portées par la CGT mais également les contre-mesures proposées,
- le manque de considération vis-à-vis du contexte d'inflation, source de préoccupation d'inquiétude et d'angoisse pour les employés, en refusant le principe d'une réponse équitablement partagée et durable (augmentation générale),
- le manque d'intérêt apparent de la Direction vis-à-vis de la perte continue du savoir-faire des salariés.

**Nous souhaitons, par cette pétition, témoigner de l'importance qu'un grand nombre d'entre nous accorde à ces questions et donner une nouvelle opportunité à la Direction d'en prendre sérieusement la mesure et de mettre en place, au plus vite, une véritable politique salariale à la hauteur des attentes des salariés.**

**Pour signer la pétition en ligne,**

Allez au lien suivant :  
<https://link.infini.fr/petition-mag-nao2022>

Ou scannez le QR code :

